

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 30 (1922)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Les orfèvres Gély de Lausanne  
**Autor:** Kohler, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-24392>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

## LES ORFÈVRES GÉLY DE LAUSANNE

---

Nous avons été tenté, avouons-le, de donner à cette simple notice un plus vaste développement. Brisant son cadre primitif, nous en aurions fait *l'histoire d'une famille de réfugiés*. Tout humble qu'il soit, le sujet se prêterait à cette amplification, que nous entreprendrons peut-être un jour. C'est avec des monographies de cette espèce que l'on compose les synthèses qui doivent être le but et l'ambition des sociétés savantes comme des historiens. Faisons de la petite histoire, non par manière de divertissement, mais pour préparer la grande histoire ; retournons la terre pour que d'autres y puissent récolter.

Les Gély de Lausanne n'ont pas été des hommes exceptionnels ; leurs descendants ne songent pas à leur élever un piédestal, mais il est permis de les considérer comme des personnages caractéristiques, représentatifs. Leurs papiers ne nous confient guère leurs états d'âme ; ils ne faisaient pas de littérature. Cependant ces incomplètes archives nous parlent. Avec un peu de cette imagination élémentaire, indispensable à quiconque veut comprendre les plus simples vestiges du passé, nous voyons se dégager de ces rudes feuillets les vivants acteurs d'un drame. Ce drame est un épisode capital de notre histoire.

Suissez protestants, Vaudois, Lausannois, nous sommes, au moral quand ce n'est pas au physique, les enfants du refuge huguenot. Nous portons tous dans notre cœur quelques gouttes du sang de ces persécutés. La Révocation de 1685, cette tache ineffaçable au soleil du Grand Roi, est un acte de *notre* histoire. Mais de quelle empreinte ce monstrueux déni de justice, les persécutions qui l'ont préparé, et celles qui en sont résultées au XVIII<sup>me</sup> siècle, ont-elles marqué notre destinée ? Quelle est la mesure et la nature même de l'influence exercée sur nous par le refuge ? On ne nous l'a pas dit encore avec une suffisante exactitude. Sans doute, en pareille matière, la connaissance des faits se double trop naturellement de jugements de valeur pour que nous arrivions jamais à une opinion inébranlable touchant l'influence du refuge sur le peuple vaudois, sur son caractère et son génie. Aussi bien l'histoire sociale, intellectuelle et morale ne prétend-elle pas à ce genre de certitude scientifique. Mais les jugements de nos historiens sont encore trop gratuits et trop contradictoires pour nous inspirer, en ce domaine capital de notre histoire, la confiance qui nous serait nécessaire. Pour cette période de l'existence de notre pays comme pour d'autres périodes antérieures, les études d'ensemble ont été composées avant que les matériaux fussent dégrossis et réunis. On ne pouvait agir autrement. Il est nécessaire que les travaux étendus précèdent souvent les investigations détaillées. Ce n'est pas mettre la charrue devant les bœufs, c'est simplement obéir à l'impulsion de la vie. Mais la vie doit se redresser en même temps qu'elle se déroule. L'histoire provisoire se réforme sans cesse ; les œuvres vénérables mais ébranlées cèdent la place à d'autres œuvres mieux fondées, mais également provisoires ; de degré en degré ne s'élève-t-on pas vers la perfection, ...sans l'atteindre ?

Donc, l'influence du refuge français sur les Vaudois ne me paraît pas assez clairement connue. Tel auteur en exagère peut-être l'importance. Un autre, B. van Muyden par exemple dans ses *Pages d'histoire lausannoise* (p. 212) la réduit à la portion congrue. Que ceux qui en ont les moyens et le loisir reprennent cette étude à pied d'œuvre ; qu'ils publient les documents, qu'ils donnent pour d'autres localités un pendant au précieux volume de Jules Chavannes sur les réfugiés à Vevey<sup>1</sup> ; qu'ils ne craignent pas, surtout, de passer du terrain des chiffres et des faits à celui des sentiments et de l'esprit ; que la psychologie vienne occuper, avec prudence mais sans timidité, la place qui lui revient dans toute histoire de la société et des mœurs. L'historien qui, dans un demi-siècle peut-être, plus prochainement souhaitons-le, récrira l'histoire vaudoise, recueillera les fruits de ces monographies.

Veuillez le lecteur me pardonner ces réflexions préliminaires et générales. Qu'il me pardonne surtout de ne mettre pas moi-même cette morale en pratique. Je viens de montrer les raisons d'écrire l'histoire d'une famille de réfugiés, de rechercher à travers trois et quatre générations le progrès de son acclimatation, de sa fusion dans le milieu nouveau. Et je tourne le dos à la route entrevue. Dans ce sujet particulier je découpe un sujet plus restreint encore. C'est qu'il faut se restreindre, remettre à des temps meilleurs un travail de plus longue haleine. C'est aussi que les papiers Gély présentent trop de lacunes pour permettre de reconstituer sûrement et avec vie les étapes de l'assimilation de cette famille au milieu vaudois ; le document moral y est trop rare ; l'état d'âme et ce que j'appellerai « la sensibilité sociale » y sont trop faible-

<sup>1</sup> *Les réfugiés français dans le Pays de Vaud, et particulièrement à Vevey, 1874*, Lausanne, Bridel ; cf. aussi *Les réfugiés de la Révolution en Suisse*, par Ernest Combe, 1885, Lausanne, Bridel.

ment représentés. La tâche n'est pas impossible peut-être. Nous verrons. Mais d'autres familles vaudoises ne possèdent-elles pas des lettres et des souvenirs de réfugiés qui répondraient mieux au désir, au besoin que je viens d'exprimer<sup>1</sup> ?

\* \* \*

Les frères Marc et Charles Gély se sont établis comme orfèvres à Lausanne en 1813. Ils ont remis leur atelier et leur commerce en 1846. Leur père était pasteur. Le travail du métal précieux était cependant pour eux une tradition de famille.

Les Gély sont originaires de Millau en Rouergue. David-Benoît Gély<sup>2</sup>, fils de Paul Gély et d'Anne Banne de la ville de Millau en Rouergue, s'est réfugié à Lausanne pour cause de religion en 1754. D'autres bourgeois de Millau l'avaient précédé et l'attiraient probablement dans notre ville. Le 19 mars 1757, on dresse à Lausanne le contrat de mariage de David-Benoît Gély, qualifié dans cet acte de « marchand orphèvre », avec « Demoiselle Marie Estiennette Chabaud, ffeu S<sup>r</sup> Estienne Chabaud, quand vivait Marchand Orphèvre<sup>3</sup> ». L'époux était « assisté du S<sup>r</sup> Jean Mercier, Marchand Chamoiseur, habitant audit Lausanne, son parent ». D'après une pièce des archives cantonales vaudoises, les frères Jean et Pierre Mercier, chamoiseurs, se seraient réfugiés à Lau-

<sup>1</sup> Au printemps de 1919, M. G.-A. Bridel m'a demandé des notes sur les orfèvres Gély pour commenter leurs quelques ouvrages déposés au Musée du Vieux-Lausanne. Ce fut l'occasion de cette notice, que j'ai accrue de développements improvisés à l'Assemblée générale du Vieux-Lausanne le 29 octobre 1921, et que je remanie encore pour la publier ici.

<sup>2</sup> Né en 1734, mort le 9 septembre 1809 (d'après les notes de son petit-fils) ; il était orphelin à son départ de Millau.

<sup>3</sup> J'ai cité, à l'Assemblée du Vieux-Lausanne, une partie de ce contrat ; les effets de la fiancée y sont énumérés avec la précision la plus pittoresque ; elle avait pour parrain « spectable et sçavant Antoine Court, Ministre du St Evangile ».

sanne en 1744. Ils venaient de Millau, comme leur parent Gély, comme les Chabaud. Feu Estienne Chabaud était orfèvre, quand vivait, comme son futur gendre Gély. Nombreuses affinités et milieu bien homogène, comme on voit.

Nous ne savons si David-Benoît Gély faisait à Lausanne des pièces d'argenterie. C'est peu probable. Mais les archives de sa famille nous renseignent mieux sur le métier de son beau-père, l'orfèvre Chabaud.

Etienne Chabaud, examiné par les juges-gardes de la Monnaie de Toulouse reçoit, le 29 avril 1722, le diplôme de *Maître orphèvre de la Ville de Millau*. En avril 1729, il se réfugie en Suisse avec sa sœur Suzon. Il travaille de sa profession chez M. Molière à Lausanne, puis à Genève chez M. Lenoir. Veuf au moment de son établissement en Suisse, il se remarie avec Judith Péridier, à Lausanne, en 1731. Demoiselle Judith apporte en dot à son époux une part, un étage semble-t-il, d'une maison de la place de la Palud. Cette maison, qui avait appartenu, sauf erreur, à une famille Gaudard avant de passer aux mains des Péridier, échut ainsi à l'orfèvre Chabaud, puis par sa fille Etienette, à David-Benoît Gély. Elle devint la maison Gély. M<sup>me</sup> Gustave Jaccard, née Laure Gély, fille de l'orfèvre Marc Gély, est morte en 1904 dans cette maison où toute sa vie s'était écoulée (n° 23 de la Palud, en face de la fontaine).

Judith Chabaud-Péridier mourut en 1737. Etienne Chabaud, peu propre, semble-t-il, à l'état de veuvage, se remaria l'année suivante avec Jeanne Blanc, d'Alais en Languedoc, veuve du Sr Charles Sabon, orfèvre, originaire également d'Alais. Dans son testament, de 1752, Etienne Chabaud recommande sa troisième et ultime épouse à trois de ses amis dont deux, Pierre Masmejean et Elie Pâques sont orfèvres à Lausanne. Le « rôle des Français réfugiés à Lausanne au 1<sup>er</sup> février 1771 » indique Etienne-Isaac Chabaud, âgé

de 36 ans, orfèvre, qui devait être un fils d'Etienne Chabaud et de Judith Péradier, et frère de M<sup>me</sup> Gély-Chabaud. Ces détails, que je groupe à dessein, permettent d'évoquer le petit monde industrieux des Cévenols et Languedociens réfugiés dans nos murs, et montrent que les orfèvres Gély du XIX<sup>me</sup> siècle avaient, comme on dit, de qui tenir.

David-Benoit Gély, s'il était orfèvre, ne se consacrait pas principalement au travail de l'argent ; il ne paraît même pas qu'il s'y soit livré à Lausanne. Ses inventaires et bilans mentionnent des ventes de bijoux et de gemmes. Dans le « rôle des Français réfugiés à Lausanne » de 1771<sup>1</sup>, il est intitulé « jouailler et membre de la Direction française ».

En 1770, il s'associe avec « Jean-Frédéric Mathil de Berne, bourgeois de Valangin » pour exercer à Lausanne « sous la raison de Benoit Gély et Mathil » le commerce « d'épicerie et droguerie ». Il n'est pas sans intérêt de parcourir leur « Projet de Société... signé à Genève le dix-huit mars mille sept cent septante ».

.....

4<sup>o</sup> Notre sieur *Gély* donnera ses avis et conseils au commerce, et son tems, autant que son commerce particulier de Jouaillerie le lui permettra — et notre sieur *Mathil* se charge d'y donner tous ses soins et tout son tems, et demeure spécialement chargé de la Correspondance et des Livres, nous établissant au surplus tous les deux, Gérants du dit commerce avec la signature.

7<sup>o</sup> Nous engagerons chacun nos Epouses a donner leurs soins audit commerce, autant qu'il dépendra d'Elles et de s'y aider suivant leur capacité.

8<sup>o</sup> Dès que le fils de notre Sr Gély sera en état d'entrer dans le commerce, il y sera reçu, notre sieur Mathil s'engageant avec plaisir de lui enseigner l'Arithmétique, les Changes, tenir les Livres, et de le former au commerce de la même manière qu'il feroit, et pourra faire pour son propre fils, si le cas y est.

<sup>1</sup> Arch. cant. vaud.

9º En cas de bénéfice sur les Apprentifs qui pourront nous être proposés dans la suite, nous l'abandonnons à nos Epouses, par égale part, en reconnaissance de leurs soins pour eux.

10º Notre sieur Gély se trouvant dans le cas de faire des voyages pour son commerce particulier de Jouaillerie, et désirant servir en même tems sa société, nous sommes convenus de lui allouer sur les marchandises qu'il pourra acheter pour notre commerce au cours, une commission de trois pour cent, pour le dédommager avec équité de ses frais ; Et quant aux voyages qu'il pourra faire aux environs, pour procurer des ventes à la société, la société sera seule chargée des frais de ces dits voyages.

En somme Benoît Gély s'attachait un bon comptable, il donnait un chef stable, en la personne du sieur Mathil, à la partie de son commerce qui souffrait des voyages entrepris pour l'autre partie de ses affaires. « En cas de mort de l'un de nous, la société sera dissoute » prévoit le Projet de société. Le cas se produisit. En août 1777, nous voyons B. Gély régler les derniers comptes de l'association... avec la veuve de J.-F. Mathil, « présentement femme du sieur Henri Boiteux de Travers dans le Comté de Neufchatel ». Les morts vont vite ! Gély avait sans doute apprécié l'aide de son premier associé, ou du moins ses entreprises lui rendaient cette collaboration nécessaire. Avant même de donner quittance à la veuve Mathil, il concluait une nouvelle association, en janvier 1777.

Il appert de ce second Projet de société que B. Gély, qui ne devait pas être beaucoup plus fort en calcul qu'il ne l'était en orthographe (mauvaises conditions pour s'instruire que la persécution et l'exode !) mit alors à la tête de son magasin de Lausanne son employé comptable ; peut-être avait-il engagé celui-ci à la mort de Mathil dont nous ne savons pas la date et n'avait-il attendu que de le connaître à l'œuvre pour lui donner dans sa maison la place du disparu. Ce nouveau venu

était un réfugié comme Gély, Louis Roullet originaire de La Salle en Languedoc. Gély se l'adjoint, non seulement pour l'épicerie et la droguerie mais aussi pour « le commerce de jouaillerie ». Il garde cependant la haute main dans ses affaires « prometant en outre de donner ces avis et conseils au dit commerce, duquel il aura la principale Direction et signature, ce chargent<sup>1</sup> en outre de la correspondance, de tous les achats de la jouaillerie, et des voyages, autant que sa santé le luy permetra, nentendant cependant pas être plus gêné pour passer la belle saison à sa campagne et ces autres Recreations qu'il ne la Eté par le passé ».

Voyez-vous se préciser la figure de notre huguenot ? Il joint le sens de l'ordre à l'esprit d'initiative. Il voyage pour le commerce des bijoux, à cheval, bravant l'intempérie ; quand l'averse cingle, il tire d'un étui son parapluie pliant de soie rouge<sup>2</sup>. Vous le trouvez à la foire de Beaucaire, faisant « des affaires en piergeries avec des marchands espagnols, grâce au patois du Languedoc qu'il parlait facilement et lui permettait de s'entendre avec ces étrangers<sup>3</sup> ». Un jour, comme un miroir se brisait devant lui, il conçoit l'idée d'utiliser des fragments de miroirs taillés pour orner les habits de cérémonie. Ce sont les *diamants de Lausanne*, adoptés en France, à Lyon et par l'intermédiaire de cette ville, pour remplacer sur les vêtements Louis XV les perles

<sup>1</sup> Lisez : « se chargeant ». La pièce dont je recopie ici quelques lignes en respectant l'orthographe, est de la main de Roullet. Son écriture est aussi belle que son orthographe incertaine. Mathil au contraire mettait l'orthographe sans fautes. Faut-il en tirer une conclusion en faveur de l'école suisse d'autrefois ? Le vieux B. Gély n'était pas homme de plume, mais il semble avoir fait quelques progrès avec l'âge.

<sup>2</sup> Donné au Musée du Vieux-Lausanne par sa descendante, Mme Jaccard-Gély.

<sup>3</sup> *Notice sur les diamants de Lausanne, Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, novembre 1864, p. 311 et suiv.*

et les broderies d'argent et d'or. De 1760 à 1775 environ, B. Gély occupe à la taille de ces brillants artificiels les lapidaires de la Vallée de Joux. Dans sa boutique de Lausanne, on assortit, on emballé ces boutons, ces paillettes de verre rouge, topaze, opalin, qu'un tain léger fait scintiller. Puis la mode change... Le Musée d'art industriel, le Musée du Vieux-Lausanne se partagent un assortiment de ces ingénieuses verroteries que le petit-fils de Benoît Gély avait tiré d'un coffre presque rempli encore de ces brillants ternis.

Languedocien à la foire de Beaucaire, B. Gély fait figure de Lausannois quand il a rejoint à la Palud sa petite famille, quand il prend ses « récréations » dans sa campagne, dans le petit domaine de vignes qu'il possède maintenant près de la ville<sup>1</sup>. C'est probablement son crû qu'il veut vendre quand, dans un de ses contrats avec Roullet, il se réserve de faire pour son compte le commerce du vin. Il est Vaudois en droit. Il a acquis la bourgeoisie de Lausanne, en 1768, avec 28 autres citoyens, religionnaires français pour la plupart ; sa naturalisation est ratifiée par un acte du gouvernement bernois, en 1772. Sans doute les réfugiés n'avaient-ils pas besoin de devenir bourgeois du pays vaudois pour y jouir des droits civils. Les membres de la Bourse ou Corporation française, cette sorte de commune idéale pour ne pas dire d'Etat dans l'Etat, eurent accès aux charges publiques, donc la pleine jouissance des droits politiques, au moins sous le régime vaudois. En allait-il autrement au XVIII<sup>me</sup> siècle ? A défaut d'une disposition légale, un préjugé les écartait-il des affaires, non seulement des fonctions municipales mais même de la direction d'une entreprise privée ? Une clause

<sup>1</sup> Sauf erreur, B. Gély possédait alors déjà les vignes du Trabandan où il fit tailler dans le roc un si curieux pressoir qui existe encore, et la maison appelée maintenant la Retraite.

du contrat de B. Gély et L. Roullet, de 1777, nous le donnerait à penser.

Lors que M. Louis Roullet seroit dans la regle pour une Bourgeoisie dans le pays, il sera libre de faire paroître son nom, en attendant il aura aussy Egalement la signature, comme par procure.

En 1783, quand les deux associés renouvellement leur contrat arrivé à terme, Roullet est bourgeois de Lausanne comme Gély ; aussi son nom figure-t-il dans la « raizon ». Sa situation financière s'améliore également ; au renouvellement de la société en 1789, Roullet se taille encore une part plus avantageuse. Jusque vers 1793, il partagea les peines et les profits du sieur Gély.

Avant de quitter le vieux Benoît, précurseur des orfèvres dont il s'agit ici de fixer le souvenir, jetons les yeux sur les inventaires de son commerce ; c'est là que nous trouverons une expression inattendue de son être intime, le meilleur témoignage sur l'âme de huguenot persécuté qui animait ce négociant et bourgeois du vieux Lausanne. De 1759 à la fin du siècle, B. Gély dressa ses bilans de commerce avec régularité ; une partie en subsiste ; dans la liste « des dettes qui me sont dues tant par Billet que autres » figurent beaucoup de noms de familles nobles ou bourgeois de Lausanne et de plusieurs étrangers, par exemple des pensionnaires anglais du pasteur Pavillard (sous la plume de B. Gély, le mot « Anglais » devient « En Gleid ! »). L'inventaire de 1762 se termine par ces mots :

Ainsy tout le monten De mon avoir De Bien quitte tout payé  
Générallement, Ce monte L. 7245.—.

Et tout le total de mon précédent ainvantaire quy me restoit  
de quitte Ce montoit à L. 3705.—.

Ce quy fait que *Le Grand Dieu* maître De toutes choses ma Bény  
Depuis le 7 join 1761 jeusques au 28 aout 1762 Ce quy fait lespace  
de quatorze mois et 21 jour ; De la somme De... L. 3540.—.  
Et dix livres argen de Frencé dans 14 mois 21 jour.

Come Cette some surpassé De Beaucoup, Ce que jaurais Creu profiter dans Ce pays. Et quil a pleu a Dieu De me lacorder, prions Cest Etre suprême Den agréer nos Remerciéments les plus saincères Et surtout quil Nous fasse la grace Duzer de tout Nous et Nos Enfans dune manière quy soit toujours Comforme a sa sainte volonté, nous souvenant toujour que tout leuy apartien, Et que Nous Ne scomes que saimples gardiens des Biens que nous posédons desquels nous rendrons un jour Compte de la manière que nous laurons fait valoir ; prions que Ce Compte Ce trouve jeuste, Dieu Nous En fasse a tous la grâce des maintenent Et a toujours Amen

finy le 2<sup>e</sup> 7<sup>bre</sup> 1762 B. Gely ; Gely née Chabaud

[M<sup>me</sup> Gély a contresigné.]

La récapitulation de 1777 se termine en termes analogues, empreints de cette ardente piété que nous sommes surpris, gens de peu de foi, de voir associée aux humbles intérêts du commerce et de la matière :

Il me reste de quitte a moy apartet L. 31280 - 19 sans y comprendre mes meubles, hardes et linge, ma montre en or, et cane a pome dor, a mon uzage, non plus que Rien de ce quy apartien a mon Epouze.

Mon Dernier ainventaire ce montait a 25411<sup>ll</sup> don il sensuit que dans lespace denviron deux Ennées et demy La Divine providence ma beny de 5869<sup>ll</sup> 19<sup>s</sup> de benefice, malgré de très grendes depences, que jay faites dans cest aintervale de tems, de pleus que Dhordinaire, pour Nombre de Laissons cheres pour Leducation De ma famille, pour avoir teneu longtems un cheval à lecurie, et dautres inutiles de Raporter, — prien<sup>1</sup> *Lettre Supreme*, de vouloir bien me continuer sa Prétieuse Benediction, Et surtout de me faire la Grace den Conserver un Cœur Réconnaissen, Et den faire toujour un bon uzage, ainsy que ceux quy pourront En jouir après Moy.

Ainsi soit-il, amen, fini le 8 mars 1777.

B: Gely [avec paraphe].

Les dépenses du vieux Benoît Gély pour l'instruction de ses enfants ne furent point en vain. Le fils auquel il son-

<sup>1</sup> « priant ».

geait à faire place dans son commerce, préféra une carrière libérale. Il la suivit avec science et distinction. Paul-Pierre-Benoît Gély<sup>1</sup> fut pasteur. Il desservit longtemps l'église des Croisettes, en résidant à Lausanne où il exerçait en même temps les fonctions de maître au collège. Bon latiniste, il s'amusait plus tard à écrire des épîtres familières en latin à sa petite fille, à laquelle il enseignait cette langue sans la rebouter, puisqu'elle a pris plaisir à conserver ces lettres. Esprit vif et vif d'allures, le pasteur Gély portait la marque de l'origine méridionale, reconnaissable encore au XIX<sup>me</sup> siècle chez certains de ses descendants. En servant l'Eglise, il obéissait à l'esprit huguenot ; ses fils, en apprenant à travailler l'argent, renouaient la tradition des bons artisans du refuge.

(*A suivre.*)

Pierre KOHLER.

## VILLARZEL L'ÉVÈQUE

des origines à 1798.

Essai d'histoire locale par ANDRÉ KOHLER.

(Suite. — Voir 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> livraisons, janvier et février 1922.)

### COMMUNE DE VILLARZEL

Bourgeois et habitants. Familles. Propriétés communales.

Administration. Gouverneurs.

Les premières délimitations connues du territoire de Villarzel sont de 1664 et de 1675 (A. C.). A cette dernière date fut levé le plan, déjà cité, des commissaires Grenier et Viret : les limites de la commune sont les mêmes qu'aujourd'hui, à cela près qu'elles comprennent une langue de terre appar-

<sup>1</sup> Né le 25 juillet 1759 ; marié en 1787 à Elisabeth Béranger (1767 - 1818) ; mort le 26 avril 1843.